

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 30 (1942)

Heft: 624

Nachruf: In memoriam : M. Egmond Goegg

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'influence de la guerre sur la vie féminine

N. D. L. R. — Nous sommes heureuse de pouvoir mettre sous les yeux de nos lectrices le questionnaire ci-après, que l'Alliance Universelle des Unions chrétiennes de Jeunes Filles propose à ses membres comme sujet d'étude. Nous la remercions bien vivement de nous avoir autorisée à le publier, car nos lectrices en sauront comme nous le vif intérêt et la grande importance. Comment, en effet, élaborer des plans de reconstruction pour l'après-guerre si nous ne savons pas l'influence que les circonstances présentes de cette guerre ont exercée sur la vie de tant de femmes ?

Rédigé pour fournir les bases d'une enquête internationale, ce questionnaire touche de ce fait des points qui ne concernent pas nos femmes suisses, mais que nous avons tenu à publier, parce qu'ils permettent de se rendre compte de façon plus précise de bien des transformations et bouleversements amenés par la guerre, dans la vie quotidienne de tant de peuples. Mais pour faciliter sa lecture à celles qui voudraient rendre à la cause féminine le service d'y répondre, nous avons publié en caractère gras les questions nous paraissant rentrer dans le cadre des problèmes se posant, chez nous, à toutes celles qui savent regarder autour d'elles et réfléchir à ce qu'elles ont vu.

Car nous espérons bien que, parmi nos lectrices, il s'en trouvera qui tiendront à nous communiquer leurs observations et leurs réflexions. Peut-être même, certains groupements (Union des Femmes, Sections suffragistes, groupes de discussions, réunions diverses...) voudront-ils mettre à l'ordre du jour de leurs rencontres des prochains mois les unes ou les autres des questions posées ? puis nous faire connaître le résultat de ces échanges de vues ? Notre Rédaction se met à leur disposition pour transmettre leurs réponses aux initiatives de cette utile et intéressante enquête, et dit dès maintenant ses remerciements à toutes celles parmi nous, femmes suisses, qui auront compris comment, de la sorte, elles constitueront un maillon de plus dans la chaîne ininterrompue de toutes les bonnes volontés à travers le monde.

I. FOYER ET VIE DE FAMILLE

A. VIE DE FAMILLE.

1. Quels gains et quelles pertes la guerre apporte-t-elle dans les relations entre les membres de la famille ? Augmente-t-elle la solidarité familiale ou l'individualisme ?

2. Y a-t-il changement dans l'attitude des femmes mariées envers le travail dans le ménage parce que les maris et les fils sont partis, les enfants évacués, etc. ?

3. Y a-t-il un plus grand nombre de femmes mariées qui travaillent ? Quel effet cela a-t-il sur la vie de famille ? Quelles mesures ont été prises au sujet des enfants, ou à celui d'autres responsabilités de la femme dans la famille comme par exemple la préparation des repas ? Le développement de services tels que cuisines communales, garderies d'enfants, etc., organisés pour aider les femmes qui travaillent dans les industries de guerre a-t-il encouragé les femmes mariées à mépriser cette sorte de travail ou à changer leur point de vue à ce sujet ?

4. Qu'advient-il de l'autorité et du contrôle dans la famille ? Les femmes doivent-elles jouer le rôle de l'homme aussi bien que le leur propre ? Y a-t-il changement dans l'attitude des enfants envers leurs parents ? La délinquance infantile a-t-elle augmenté ou diminué ?

5. Les valeurs économiques religieuses et culturelles dans la famille sont-elles affectées par le déplacement d'un grand nombre de personnes de terres qu'elles occupaient depuis longtemps ou dont elles avaient hérité ?

B. MARIAGE ET RAPPORTS ENTRE LES SEXES

1. Y a-t-il eu une augmentation ou une diminution du nombre des mariages pendant la guerre ? et la proportion d'hommes et de femmes dans la population a-t-elle changé au point de rompre l'équilibre ?

2. Quelles sont les répercussions de la guerre sur la vie personnelle des femmes ? Le problème sexuel est-il plus aigu qu'auparavant ? Les difficultés de cet ordre se résolvent-elles par des mariages hâtifs ? Par une augmentation de la prostitution ?

3. Le taux des naissances a-t-il augmenté ou diminué ? Le nombre des enfants illégitimes a-t-il augmenté ou diminué ? Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour augmenter le taux des naissances ? Y a-t-il un changement dans l'attitude des jeunes mariées ou des parents en général envers la question d'avoir des enfants ?

II. CONDITION ECONOMIQUE

A. POSSIBILITÉS D'EMPLOI

1. Dans quelle proportion l'emploi des femmes a-t-il augmenté ?

2. Quels sont les métiers où le nombre des femmes employées a le plus augmenté ?

3. Quels sont les métiers où auparavant les femmes n'étaient pas admises et où elles le sont maintenant ?

4. Quels changements d'emploi la guerre a-t-elle causés parmi les femmes qui travaillent ?

5. Quelles mesures prend-on pour préparer les femmes pour les industries de guerre ? Pour les métiers qui ne sont pas en relation directe avec la guerre ? La préparation pour les industries de guerre est-elle assez approfondie pour qu'une réadaptation soit possible après la guerre ?

B. CONDITIONS DE TRAVAIL

1. Quelles lois réglant les conditions de travail a-t-on suspendues ? Quel effet cela a-t-il sur les femmes qui travaillent ?

2. Quelles lois nouvelles affectant le travail des femmes a-t-on introduites pendant la guerre ?

3. Dans quelles mesures les femmes qui travaillent dans les industries de guerre sont-elles devenues membres des syndicats ouvriers ?

4. Constate-t-on plus d'accidents industriels, d'empoisonnements, de fatigue excessive et de dépression nerveuse parmi les femmes employées dans les industries de guerre ? Quelles mesures a-t-on prises pour protéger la santé et le rendement des femmes qui travaillent ?

5. Depuis la guerre a-t-on amélioré ou réduit le niveau de vie des catégories suivantes de travailleuses :

- | | |
|--------------|-------------------------|
| a) ouvrières | c) employée (de bureau) |
| b) servantes | d) métiers commerciaux |
| | e) intellectuelles. |

Quels sont les facteurs qui ont contribué à améliorer ou à réduire le niveau de chaque catégorie ?

C. FEMMES MARIÉES TRAVAILLANT

1. Y a-t-il eu des restrictions dans l'emploi des femmes mariées ? A-t-on supprimé ces restrictions ? L'attitude au sujet du travail des femmes a-t-elle changé ?

2. Dans quelle mesure les femmes mariées qui ne travaillaient pas auparavant ont-elles cherché du travail intellectuel, industriel, ou de bureau depuis la guerre ? Quels changements constate-t-on dans l'attitude des jeunes filles qui travaillent envers leurs collègues mariées ?

D. RAJUSTEMENT D'APRÈS-GUERRE.

1. A votre avis est-il vraisemblable que le remplacement des hommes par les femmes dans l'industrie et les affaires continuera après la guerre ?

2. Quelles dispositions prend-on en prévision du chômage des femmes après la guerre ?

3. Les plans pour la reconstruction d'après-guerre (en matière de travail) tiennent-ils compte des femmes autant que des hommes ?

III. CONDITION SOCIALE ET LEGALE

1. Quelle est la tendance de la législation au sujet des femmes, par exemple, quelle est leur condition légale ? établit-on des bureaux de bienfaisance s'occupant spécialement des intérêts féminins ?

2. Comment la guerre a-t-elle influencé la participation des femmes dans les organisations de volontaires de la communauté, dans le gouvernement (postes administratifs et électifs) et dans l'église.

3. Comment la guerre a-t-elle influencé les usages sociaux qui restreignent la vie des femmes ?

4. Comment la guerre a-t-elle affecté les possibilités d'instruction des femmes et des jeunes filles ?

IN MEMORIAM

M. Egmond Goege

Physionomie caractéristique, que rappelle spirituellement M. Marcel Rosset dans la Suisse en évoquant « sa puissante carrure, son chapeau à la Cronstadt et ses favoris à la François-Joseph », M. Goege, qui vient de mourir à Genève à un âge très avancé, ne représente pas seulement pour nous, féministes, l'ancien professeur de générations et de générations de collègues, le géographe émérite, l'homme préoccupé de bien public qu'ont célébré les discours prononcés à ses obsèques : il rappelle immédiatement la belle personnalité de sa mère, Mme Marie Goege, la véritable pionnière de notre mouvement en Suisse romande et surtout à Genève.

Nous avons dit trop souvent ici pour y revenir encore aujourd'hui ce que fut Mme Goege pour les débuts de notre féminisme, son courage, sa vision claire de nos tâches, les résultats de ses démarches (admission des femmes à l'Université de Genève, suppression dans le canton de Vaud de ces incroyables « Conseils de tutelle »...); mais nous ne pouvions laisser partir le dernier représentant de son nom sans évoquer encore une fois son souvenir. Son fils d'ailleurs avait conservé un culte touchant pour la mémoire de cette mère à laquelle il devait tant, puisqu'elle l'avait presque complètement élevé, étant restée veuve très jeune — ce qui lui avait permis de se rendre compte par elle-même de l'urgence nécessaire d'une amélioration de la condition légale, sociale et politique de la femme —; et s'il n'avait jamais collaboré directement à nos efforts, il avait toujours accueilli

avec bienveillance et courtoisie toutes nos demandes de renseignements. Il avait notamment bien voulu nous confier, voici bien quelques années de cela, la précieuse collection des *Bulletins de la Solidarité*, rédigés par sa mère, et qui constituent des archives de valeur pour notre mouvement: espérons qu'une bibliothèque les recueillera, permettant ainsi à celles qui viendront après nous de se rendre compte de tout ce qu'elle doit à l'activité si désintéressée comme aux ferventes convictions de Marie Goege.

E. Go.

Un corps de femmes volontaires dans les armées de la France libre

Le Journal Officiel de la France Libre a publié, il y a quelque temps, un décret signé par le général de Gaulle portant sur l'organisation d'une formation militaire auxiliaire féminine, dite « Corps des Volontaires

Françaises ». Le but de cette organisation, est-il dit, est « de libérer les combattants dont les emplois peuvent être tenus par des femmes et de doter les services militaires d'un personnel d'employés exclusivement militaires ». N'y sont admises en principe que des Françaises, mais des dérogations peuvent toutefois être apportées à cette règle en faveur de Françaises de naissance et ayant perdu leur nationalité par leur mariage, ou inversement.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

Epicerie Fine et Spécialités
Maison JACCARD-ARDIN
VEVEY

Stimplon 33 Téléphone 5.22.41
Produits diététiques

Pharmacie Morel
2, rue d'Italie - VEVEY



Publications reçues

Lucien FULPIUS, Dr. en droit, Directeur de l'Office des Poursuites de Genève: *L'organisation des pouvoirs politiques dans les Constitutions de la République et Canton de Genève*. Ed. Georg et Cie S. A. Genève. 1 vol. 7 fr. 50.

M. Fulpius nous a donné là un ouvrage qui est appelé à rendre les plus grands services. Un « Livre préliminaire » assez bref, brosse l'histoire des pouvoirs politiques chez nous de la fin du XIII^{ème} siècle à la fin du XIX^{ème}. On y voit ces pouvoirs passer peu à peu des mains de l'évêque et du vidame dans celles des citoyens genevois; puis, à partir du XVI^{ème} siècle les droits politiques sont graduellement retirés à l'ensemble des

citoyens; au XVIII^{ème} siècle, ils ne sont plus exercés que par quelques familles aristocratiques. Mais l'étude détaillée de nos institutions et de tous leurs rouages, commence après la Restauration de 1813, avec la Constitution de 1814 et nous amène aux Constitutions de 1842 puis de 1847 qui consacrent « la transformation de Genève, ancienne république représentative en un état démocratique libéral ».

L'exposé, clairement disposé et présenté, est accessible même au profane; quant au spécialiste il trouvera dans les abondantes notes ou annexes, dans la liste des sources ou la copieuse bibliographie tous les renseignements désirables sur ce sujet; enfin, deux index fort complets permettent à chacun de se documenter rapidement en consultant l'ouvrage comme un dictionnaire. Ainsi, une lectrice curieuse, mais paresseuse, pourra s'assurer en moins d'une minute que la Genevoise ne possède aucun droit politique, mais qu'en revanche, si elle est l'épouse ou la veuve d'un citoyen genevois, elle porte aussi le titre de « citoyen », compensation appréciable à laquelle elle sera sensible.

Remercions M. Fulpius de son labeur utile et fécond et souhaitons qu'un prochain jour il doive, dans une édition nouvelle, ajouter à son livre un chapitre supplémentaire sur la participation, enfin acquise, des femmes genevoises aux pouvoirs politiques.

A. W.-G.

LOUIS PERRAUDIN: *Jeunesse du pays*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel.

Comme on peut s'y attendre, ce livre est un réquisitoire contre le parlementarisme et le libé-

ralisme. La Suisse nouvelle, œuvre des jeunes, des enthousiastes et des hardis, sera édifée sur le régime corporatif. Plus de marchandages de partis, plus d'exploitation électorale; notre pays sera débarrassé des malpropétés, des lenteurs, lourdeurs et incompétences. Le gouvernement fédéral sera investi du pouvoir exécutif et législatif, enfin il gouvernera véritablement. La représentation des intérêts se fera par une Chambre des corps économiques qui se réunira par sections. Le Conseil fédéral la convoquera en assemblées plénières. A l'intérieur des professions organisées, le principe paritaire devra être rigoureusement respecté. La Chambre économique ne jouit que d'un pouvoir consultatif.

La représentation politique devra être restreinte: par exemple, un député par canton, plus de députés élus au suffrage populaire dans les circonscriptions cantonales ou intercantionales à raison d'un député par 50.000 habitants (environ 100 députés). La représentation politique élit le Conseil fédéral et contrôle sa gestion. Les députés politiques peuvent présenter des projets, sans que la Chambre vote sur ces projets. Pas de discussion de détail, pas de compétence en matière financière.

Les représentants des institutions culturelles, morales, sociales pourront assister aux assemblées des deux Chambres. Ils formeront un organisme spécial de pure représentation. Le referendum et l'initiative subsisteront. Les magistrats seront désignés par une assemblée professionnelle complétée d'une délégation de la représentation politique. L'organisation des cantons se fait de la même manière.

Des femmes on n'en parle pas. Ailleurs, dans

les chapitres traitant d'idées directrices où il est question de la famille qu'il faut réhabiliter par le réveil de la conscience religieuse, par la lutte contre le désordre des mœurs, par une éducation préparant au mariage fécond, l'auteur concède à la femme, outre la maternité et l'éducation des enfants, le rôle de conservatrice des valeurs de dévouement et de poésie. Elle ramènera l'homme au sacré, au sens du mystère de la vie. Mais elle s'accomplit par le cri de victoire de la maternité.

Jeunesse!... Certes, cela est jeune; l'auteur n'a pas pris la peine de demander l'opinion de celles qui ont eu l'occasion de pousser ce cri de victoire, ni de celles à qui cette occasion a été refusée et qui mènent une vie de travail économique ou intellectuel, social en tout cas, en tant que citoyenne du pays. Place aux jeunes et foin des vieilles gloires! Il y a des paroles dures pour les gens rassis, un mépris total de l'expérience acquise par les anciens; et pourtant dans ses inépuisables et fatigantes citations d'auteurs et d'hommes d'Etat suisses, français, italiens, l'auteur fait parler entre autres, en y souscrivant, le démocrate et suffragiste Motta!

D'ailleurs ce livre est plein de contradictions ce qui nous permet de rester indulgents devant les généralisations bon marché et les jugements tout d'une pièce, pleins d'injustice. Le besoin de propriété politique et de justice sociale est la note dominante dans tous les exposés du problème. Nous y constatons aussi avec satisfaction l'absence d'un nationalisme de race et l'affirmation répétée des libertés suisses, libertés de la personne, de la conscience et de la pensée.

A. de M.